

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville 1550, D'Estimauville Avenue Québec Québec G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC-PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Title - Sujet					
Reconstruction quai Grande-Entrée					
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.			
F3731-170016/A		002			
Client Reference No N° de référence du client		Date			
F3731-170016		2017-12-01			
GETS Reference No N° de référence de SEAG					
PW-\$QCM-008-17263					
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
QCM-7-40165 (008)					
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone					
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire		
on - le 2017-12-13			Heure Normale du l'Est		
on - le 2017-12-13			HNE		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur			
Rochette, Jean			qcm008		
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX			
(418) 649-2834 ()			(418) 648-2209		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

e l'entrepreneur
on behalf of Vendor/Firm
ner au nom du fournisseur/
ères d'imprimerie)
Date

Delivery Offered - Livraison proposée



AVIS DE MODIFICATION 002

Titre: DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DES QUAIS 401 À 405 DU HAVRE DE PÊCHE DE GRANDE-ENTRÉE, ÎLES DE LA MADELEINE, QC

Inclus dans la présente modification :

- 1. Report de la date de fermeture
- 2. Questions et réponses 7 à 38

REPORT DE LA DATE DE FERMETURE

 Prorogation de la date de fermeture de l'appel d'offres. La date de fermeture passe du 8 décembre 2017 au 13 décembre 2017.

QUESTIONS ET RÉPONSES :

- Question 7 : Quelle est la capacité structurale du futur quai éperon et des autres quais à reconstruire?
 - **Réponse 7 :** Le Représentant du Ministère a identifié une capacité portante de 12 kPa pour une charge uniformément répartie.
- **Question 8:** Est-ce possible de nous indiquer où va se trouve le bois fournis par le MPO sur le site des travaux?
 - **Réponse 8 :** Les matériaux fournis par le Représentant du Ministère sont disponibles sur le site du havre.
- **Question 9 :** Concernant les dalles de béton existantes à remettre au représentant du ministère, pouvez-vous nous indiquer l'emplacement du terrain où nous devons prévoir aller porter les dalles?
 - Réponse 9 : L'Entrepreneur doit considérer que les dalles seront entreposées sur le site du havre.
- **Question 10 :** Même principe pour la disposition des sédiments de dragage sur le terrain du MPO, pouvez-vous nous indiquer l'emplacement exact du terrain pour la disposition des sédiments de dragage?
 - **Réponse 10 :** Les sédiments devront être entreposés, entre des toiles étanches, dans le secteur des tubes géotextiles au bout du parc à bateaux. Voir la photo ci-jointe.
- **Question 11 :** Concernant le 700 m³ de sédiments contaminés, nous comprenons qu'il faut le disposer sur le terrain du MPO. Est-ce qu'il y a un traitement à faire ou c'est de la responsabilité du MPO de traiter le matériel contaminé car on parle de tubes géotextile pour la décontamination?
 - **Réponse 11 :** Non pas de traitement ou de tubes géotextile, simplement les laisser décanter avant leur mise en réserve sur le site identifié à la question #10.

- **Question 12 :** Selon notre compréhension de l'addenda (avis de modification 001), le 700 m³ de sédiments représentent la totalité du dragage à faire, est-ce bien le cas?
 - Réponse 12 : Oui quantité approximative car pas de sondages sous les structures.
- **Question 13:** Pages 15 et 16 des plans, coupe D et G : est-ce qu'il faut comprendre qu'il n'y a pas de dragage à faire à cette endroit et que la pierre 150-25 mm est existante.
 - **Réponse 13 :** Oui il pourrait être nécessaire de faire un léger rechargement en pierre 150-25mm pour niveler à l'élévation requise.
- **Question 14 :** Pouvez-vous nous spécifier si l'armature des éléments préfabriqués en béton est en acier noir ou galvanisé?

Réponse 14 : Noir.

- **Question 15 :** Concernant les lambris de plastique fournis par le MPO, est-ce que ceux-ci vont être déjà taillés de la bonne longueur et repercés?
 - Réponse 15 : Non ils sont brutes et en longueur de 12'.
- Question 16: Est-ce que le bois des quais existants à démolir est de type créosoté?

Réponse 16 : Oui.

- Question 17: Est-ce que les quantités du bordereau vont être révisées à la suite de l'addenda d'aujourd'hui?
 - **Réponse 17 :** Une révision du bordereau sera effectivement effectuée.
- **Question 18 :** Est-ce possible de nous ventiler le 451 t.m (article 2.2 du bordereau) de disposition de matériaux contaminé étant donné que ce poste inclus du bois des quais existants, des matériaux granulaires et des matériaux de dragage?
 - **Réponse 18 :** Cette quantité représente le bois créosoté à disposer provenant de la démolition des quais existants. Les sédiments dragués sont entreposés sur le site du MPO.
- **Question 19:** De plus, si je comprends bien, la disposition du bois des quais que nous avons à démolir va être payée selon l'article 2.2 du bordereau?
 - **Réponse 19 :** Oui le bois traité à disposer est compris au poste 2.2 Disposition des matériaux contaminés.
- Question 20 : Nous ne sommes pas satisfaits des explications ou calculs donnés concernant le volume d'excavation par dragage. Par contre, nous allons nous en tenir à vos calculs et nous allons

soumissionner comme si effectivement un volume de 700 m3 est à considérer. Nous vérifierons sur place les volumes lors de l'excavation.

- **Réponse 20 :** Tel que décrit au devis, le Représentant du Ministère effectuera conjointement avec l'Entrepreneur et avant travaux, une vérification du volume à draguer.
- Question 21: A la question 4, point 1, l'ambiguïté provient de la section 01 11 00 SOMMAIRE DES TRAVAUX, page 8, ou il est inscrit "....les matériaux que l'entrepreneur doit fournir sont : .7 Pierre de lest 300-400 mm et pierre 150-25 pour fondation. Nous allons donc prévoir la pose à l'article 4 "encaissement" et la fourniture à l'article 5.1.
 - **Réponse 21 :** La fourniture et la pose de la pierre de lest 300-400 fait partie du poste 4 Encaissement. La fourniture et la pose de la pierre 150-25 mm fait partie du poste 5.1-150-25mm
- Question 22: A la question 4, point 2, est-ce que cela veut dire qu'il faut prévoir l'enlèvement de 4500 m2 d'enrobé bitumineux à l'article démolition des quais puisque le paiement pour l'enlèvement est prévu à l'article 2.2.3? Nous allons prévoir 2700 m2 d'enlèvement bitumineux puisque le restant semble aléatoire.
 - **Réponse 22 :** Pour l'appel d'offres, l'Entrepreneur doit considérer la superficie d'enrobé bitumineux à démolir est fonction des limites de démolition identifiés sur les plans.
- Question 23 : A la réponse 5 nous avons des interrogations. Nous comprenons que la pierre 150-25 mm des lles-de-la-Madeleine pourrait être utilisée puisqu'elle est utilisée sous l'eau. Pouvons-nous l'utiliser pour toutes les assises de quais? Ainsi cette pierre 150-25 ne serait pas remplacée au cours de l'année 2018 mais seulement la pierre de lest de 300mm.
 - Réponse 23 : Non la pierre 150-25mm des ldes sera utilisée uniquement pour les travaux requis au 31 mars 2018. Comme mentionné à la réponse 5 : Cependant, pour l'appel d'offres, l'Entrepreneur doit considérer que toute la pierre requise pour les travaux doit être importée, et ce lors de l'exercice financier 2018-2019.
- **Question 24:** Allez-vous modifier le bordereau des prix pour tenir compte des bonnes quantités aux articles 6.1 et 6.2?

Réponse 24 : Voir réponse 17

Question 25 : Il y a une contradiction entre le plan électrique page 23 et le détail de la base du lampadaire page 24. À la page 23 on parle de 75mm pour le conduit du lampadaire et à la page 24 on parle de 50mm.

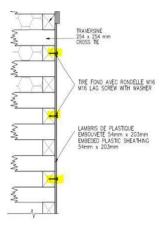
Réponse 25 : Conduit 50 mm.

Question 26 : Au devis 26 05 00 on parle que l'excavation de tranchées et la fourniture du matériel granulaire pour le remblayage est inclus dans cette section. Cependant il semble qu'à plusieurs endroit nous somme dans l'encaissement ou sous le support de la dalle de béton.

Je suppose que la division 26 05 00 ne fournit pas le remplissage des caissons. Est-ce possible de clarifier qui fait quoi?

- **Réponse 26 :** Effectivement il n'y a pas de tranchée au niveau des encaissements. Simplement la mise en place et la fixation des conduits vides sur les pièces de bois des encaissements.
- Question 27 : À la page 23 des plans en bas de la page à gauche, les conduits électriques arrêtent à la boite de tirage puis on peut lire« Vers cabanon électrique». Est-ce que nous arrêtons là ou s'il faut se rendre au cabanon électrique? S'il faut se rendre au cabanon, est-ce possible d'avoir le détail du nombre de conduit, de la grosseur et de comment les conduits se terminent au cabanon électrique.
 - **Réponse 27 :** Non vous devez vous arrêter où indiqué. Des conduits vides seraient disponibles à cet endroit pour aller se raccorder au cabanon électrique.
- Question 28 : Tout au long des documents de l'appel d'offre, il est questions des sols contaminés et des sols de déblai. Pour ces sols, dans plusieurs sections, il est questions de les réutiliser. Par contre, d'autres sections exigent de ne pas réutiliser ces sols. Il semble avoir plusieurs contradictions pour la réutilisation ou non des sols excavés. De plus, nous ne savons pas qu'elles sont les degrés de contamination de ces sols pour ainsi les traités correctement ou les envoyer dans les sites spécifiques.
 - **Réponse 28 :** Pour l'appel d'offres, l'Entrepreneur doit considérer que les seuls matériaux contaminés à disposer est le bois traité à la créosote provenant de la démolition des quais et que les matériaux granulaires excavés seront réutilisables comme tout-venant ou matériaux granulaire pour la sous-fondation ou la fondation.
- **Question 29 :** Devis 35 20 23 Dragage 3.1.1.1 Information manquant pour qui sera responsable des sondages. Il y a un élément manquant dans une des phrases.
 - **Réponse 29 :** Le Représentant du *Ministère* Le tout sera évalué selon la méthode de travail de l'Entrepreneur.
- **Question 30 :** Il est demandé de récupérer les dalles en place. Est-ce que vous connaissez l'endroit ou nous devront les acheminer?
 - Réponse 30 : Voir question 9
- **Question 31 :** Est-ce que tous les travaux dans l'eau devront arrêter entre le 31 Mars 2018 au 1^{er} Septembre 2018? Pourrait-il y avoir des travaux balisés maritimes pour ainsi continuer l'encaissement?
 - **Réponse 31 :** Oui Pour ne pas nuire aux opérations de pêche.

Question 32 : Pour la fixation du Lambris sous l'eau (tire fond M16), il y à une incohérence entre la coupe de lambris et le détail type d'échelle et de lambris



Nous pouvons voir que sur la coupe de lambris, les tire fonds sont installés différemment que sur le détail, la quantité varie et influence également la production pour l'installation.

Devons-nous mettre des tirefonds sur chaque rang de longrine ou bien nous pouvons sauter un rang de longrine entre chaque tire fonds?

Réponse 32 : Tire fonds à chaque longerines ou traversines.

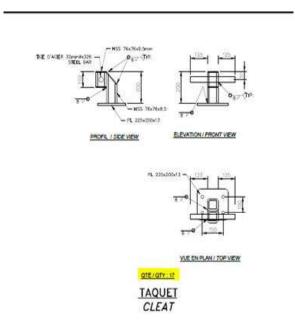
Question 33 : Étant donné que les matériaux granulaires (150-25 et 20-0 mm) sont fournis par l'entrepreneur, peuvent-ils provenir des Îles-de-la-Madeleine?

Réponse 33: Pour permettre les travaux requis au 31 mars 2018, le Représentant du Ministère fournira la pierre de lest et la pierre 150-25mm, *peu importe sa provenance*. La pierre 150-25 mm doit être importée. La pierre 20-0 mm doit respecter les exigences au devis.

Question 34 : Dans le devis, il est question de placer un platelage temporaire sur le nouveau quai Éperon. Cependant, il n'y a pas de dessin type qui indique la façon que vous vous fixer les planches. Estce que vous pouvez clarifier ce point?

Réponse 34 : L'Entrepreneur devra placer un platelage temporaire s'il n'est pas en mesure de placer toutes les dalles de béton préfabriquées au 31 mars 2018. Le Représentant du Ministère fournira les détails s'il faut se rendre à cette solution.

Question 35: Sur le détail des taquets de la page, il est indiqué une quantité de 17 taquets.



Pourtant le bordereau en indique 125. Est-ce qu'il y plusieurs types de taquets?

Réponse 35 : Il y a 125 taquets à fournir et installer, un seul type.

Question 36: Quelle est la longueur des ancrages M20 des îlots de service?

Réponse 36: 125mm.

Question 37 : Est-ce les Boulons mécanique M20 200 mm pour les poteaux de protection sont fournis par le Représentant du ministère?

Dans quel article du bordereau devons-nous inclure les poteaux de protection? Est-ce possible de confirmer la quantité (28)?

- .7 Poste n° 7 Acier
- .1 Ce poste est mesuré à l'unité fournie et mise en place
- .2 Il comprend la fourniture des composantes d'acier et des défenses M4 pour l'installation des échelles, les ancrages pour la fixation des ilots de services et de la boulonnerie M16 pour la fixation des taquets.
- .3 Le poste comprend l'installation des échelles, des lambris de plastique et des défens M4, l'installation des taquets et des ilots.
- .4 Il inclut également toute la quincaillerie, les ajustements et les essais requis pour une installation complète.
- .5 Ce poste est divisé comme suit :
- .1 Échelles
- .2 Taquets
- .3 llot de services

^{*}aucun détails sur les poteaux de protection

Solicitation No – N° de l'invitation F3731-170016/A Client Ref No. – N° de réf. du client F3731-17-0016

Amd. No. – N° de la modif. 002 File No. – N° du dossier QCM-7-40165

Buyer ID – id de l'acheteur qcm008

Réponse 37 : Non. Inclure la fourniture et l'installation des poteaux protecteurs avec le poste 7.3 - llot de services. Prévoir aussi 4 poteaux protecteurs pour les 2 treuils. Total : 26 unités. Voir page 23 pour le détail.

Question 38 : Sur la coupe F des pages 12 et 13, il est indiqué pierre 25mm. Est-ce bien de la pierre 25mm ou de la pierre 150-25mm?

Réponse 38 : Il s'agit de pierre 150-25mm.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

